

VIDE-GRENIERS/BROCANTE

GRAULHET 81300 (Le deuxième et quatrième dimanche du mois)
CASTELNAU DE MONTMIRAL 81140 (Le premier dimanche du mois)

VOTRE CHOIX : (Rayer ou supprimer la mention inutile)
GRAULHET - CASTELNAU DE MONTMIRAL
DATE DU DEBALLAGE DESIREE :.....

FICHE D'INSCRIPTION

À retourner à Damien SALVATGE – 1 Rue des Aulnes – 81310 LISLE SUR TARN – Tél : 06.60.26.44.70
Ou, de préférence, par mail à : damien.salvatge@bbox.fr

NOM : PRENOM :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Né (e) le : à
Numéro d'immatriculation de mon véhicule :
Téléphone : Adresse Mail :

Votre mail est indispensable pour recevoir nos informations de dernières minutes

PARTICULIER : Joindre photocopie recto-verso de votre carte d'identité

Déclaration sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés.
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

PROFESSIONNEL : Numéro de carte professionnelle (photocopie).

Déclaration sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du Commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés.

Prix de l'emplacement : 2€ le mètre et 4 mètres minimum pour garer son véhicule derrière.¹

Nombre de mètres souhaités :

IMPORTANT : Dès que nous parviendra ce document complété et accompagné de votre règlement, vous pourrez considérer votre emplacement comme étant réservé, le nombre d'emplacements étant limité, les inscriptions se feront selon l'ordre d'enregistrement.

L'accueil des exposants s'effectuera le matin même à partir de 06 h 00.

Votre emplacement vous sera attribué par l'organisateur (PAS D'EMPLACEMENTS LIBRE).

REGLEMENT :

- 1 – L'organisateur décline toutes responsabilités sur d'éventuelles pertes, vols ou détériorations de matériels et véhicules que ce soit lors de votre installation sur les lieux de la brocante vide grenier, ou sur le lieux de stationnement qui vous est proposé ou encore celui que vous choisirez.
- 2 – L'organisateur décline toutes responsabilités sur les transactions financières s'effectuant au cours de cette manifestation.
- 3 - Les personnes mineures devront être inscrites et placées sous la responsabilité d'une personne majeure qui devra être présente tout au long de la manifestation.
- 4 - Pourront être vendus des objets d'occasions, de brocantes et d'antiquités. Seuls les brocanteurs et armuriers pourront vendre des armes de collection de 8^{ème} catégorie à l'exclusion de toutes autres catégories. Aucune munition ne pourra être vendue ou stockée.
- 5 – L'emplacement devra être rendu propre.

JE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTER LE PRESENT REGLEMENT.

Fait à

Le

Signature

¹ Pas de véhicule si le déballage se trouve dans un lieu couvert et clos, celui-ci sera garé dehors sur les parkings non gardés.